Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/11/2024 - 40396 - 2024 B 09012 - 982 759 672 - HEXAFRET

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SARL KLP 81
34 Avenue Léonard de Vinci 92400 COURBEVOIE
France
SIREN : 982 759 672

L'Associé Unique
Keolis
Représentée par Monsieur Clément MICHEL

Clément MICHEL

Sommaire

Bilan - Actif..... 3
Bilan - Passif..... 4
Compte de résultat..... 5
Compte de résultat (suite)..... 6
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE..... 7
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES..... 7
2.1 Disponibilités..... 7
3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF..... 8
3.1 Capitaux propres..... 8
4 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE l'EXERCICE..... 9

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-		-	
Frais d'établissement	-	-	-	
Frais de développement	-	-	-	
Concessions,brevets et droits similaires	-	-	-	
Fonds commercial	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	
TOTAL immobilisations incorporelles	**-**	**-**	**-**	
Terrains	-	-	-	
Constructions	-	-	-	
Installations techniques, matériel	-	-	-	
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	
Immobilisations en cours	-	-	-	
Avances et acomptes	-	-	-	
TOTAL immobilisations corporelles	**-**	**-**	**-**	
Participations selon la méthode de meq	-	-	-	
Autres participations	-	-	-	
Créances rattachées à des participations	-	-	-	
Autres titres immobilisés	-	-	-	
Prêts	-	-	-	
Autres immobilisations financières	-	-	-	
TOTAL immobilisations financières	**-**	**-**	**-**	
Total Actif Immobilisé (II)	**-**	**-**	**-**	
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	
En cours de production de biens	-	-	-	
En cours de production de services	-	-	-	
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	
Marchandises	-	-	-	
TOTAL Stock	**-**	**-**	**-**	
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	
Clients et comptes rattachés	-	-	-	
Autres créances	-	-	-	
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	
TOTAL Créances	**-**	**-**	**-**	
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	
Disponibilités	10 000	-	10 000	
TOTAL Disponibilités	***10 000***	**-**	***10 000***	
Charges constatées d'avance	-	-	-	
Total Actif Circulant (III)	***10 000***	**-**	***10 000***	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	-		-	
Prime de remboursement des obligations (V)	-		-	
Ecarts de conversion actif (VI)	-		-	
Total Général (I à VI)	***10 000***	**-**	***10 000***	

Bilan passif

BILAN-PASSIF			Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel	dont versé :	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			-	
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	-	-	
Réserve légale			-	
Réserves statutaires ou contractuelles			-	
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	-	-	
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	-	-	
Report à nouveau			-	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			-	
Subventions d'investissement			-	
Provisions réglementées			-	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			***10 000***	
Produit des émissions de titres participatifs			-	
Avances conditionnées			-	
Droits du concédant			-	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			***-***	
Provisions pour risques			-	
Provisions pour charges			-	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)			***-***	
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles			-	
Autres emprunts obligataires			-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-	
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	-	-	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			-	
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			-	
Dettes fiscales et sociales			-	
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	
Autres dettes			-	
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			-	
TOTAL DETTES (IV)			***-***	
Ecart de conversion Passif (V)			-	
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)			***10 000***	

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT			Exercice 2023			Exercice 2022
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			-	-	-	
Production vendue biens			-	-	-	
Production vendue services			-	-	-	
Chiffres d'affaires nets			**-**	**-**	**-**	
Production stockée					-	
Production immobilisée					-	
Subventions d'exploitation					-	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					-	
Autres produits					-	
Total des produits d'exploitation (I)					**-**	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					-	
Variation de stock (marchandises)					-	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					-	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					-	
Autres achats et charges externes					-	
Impôts, taxes et versements assimilés					-	
Salaires et traitements					-	
Charges sociales					-	
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements			-	
		Dotations aux provisions			-	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				-	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				-	
Autres charges					-	
Total des charges d'exploitation (II)					**-**	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					-	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					-	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					-	
Produits financiers de participations					-	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					-	
Autres intérêts et produits assimilés					-	
Reprises sur provisions et transferts de charges					-	
Différences positives de change					-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					-	
Total des produits financiers (V)					**-**	
Dotations financières aux amortissements et provisions					-	
Intérêts et charges assimilées					-	
Différences négatives de change					-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					-	
Total des charges financières (VI)					**-**	
RÉSULTAT FINANCIER					-	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					-	

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	
Total des produits exceptionnels (VII)	**-**	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**-**	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-	
Impôts sur les bénéfices (X)	-	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**-**	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**-**	
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-	

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la présentation des états financiers, il n'est pas fait recours aux adaptations professionnelles du plan comptable professionnel PCG (art. 111-1 et 831-1/1).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2.1 Disponibilités

Les disponibilités en monnaies étrangères sont converties au dernier cours de change de l'exercice, la différence résultant de cette actualisation figurant dans le résultat de l'exercice, en perte de change ou en gain de change.

3 NOTES SUR BILAN PASSIF

3.1 Capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde au 19/12/2023
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		10 000
Distributions sur résultats antérieurs		-
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		**10 000**
Variation en cours d'exercice	**En moins**	**En plus**
Variation du capital		
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		-
Solde	-	-
Situation à la clôture de l'exercice		**Solde au 31/12/2023**
Capitaux propres avant répartition		10 000

· **Capital social**

Le capital social est composé de 100 parts sociales de 100 euros de valeur nominale chacune.

4 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE l'EXERCICE

· Néant.

KLP 81
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 34 avenue Léonard de Vinci – 92400 Courbevoie
982 759 672 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2024

L'an 2024,
Le 28 juin,
A 9 heures,

Keolis,
Société anonyme au capital de 399 793 620 euros,
Ayant son siège social à PARIS (75009) 34 avenue Léonard de Vinci
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 111 809,
Représentée par Monsieur Clément MICHEL, Directeur Général France, Régions.

Propriétaire de la totalité des cent parts sociales de cent euros chacune émises par la Société à Responsabilité Limitée KLP 81 au capital de 10 000 euros,

Associé unique de ladite Société :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Le Gérant a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport sur les conventions L 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un résultat de 0 euro.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique donne, en conséquence, au Gérant, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit 0 euro sera affecté en report à nouveau.

L'Associé Unique reconnaît en outre qu'il n'a été distribué aucun dividende depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en approuve purement et simplement les termes.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour les dépôts, publications et autres formalités prescrites par la Loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé unique.

L'Associé Unique
Keolis
Représentée par Monsieur Clément MICHEL

